

Arrondissement de  
Nîmes

**SYNDICAT POUR  
L'AMENAGEMENT**

Du site du Lycée  
Hôtel de ville  
2 rue de la République  
BP 45  
30404 Villeneuve lez  
Avignon cedex

## **EXTRAIT**

**DU**

### **Registre des Délibérations**

#### **Du syndicat pour l'aménagement**

#### **Du site du Lycée**

Nombre de conseillers en exercice : 26  
Nombre de conseillers présents ou  
représentés : 14  
M. PASTOUREL est désigné secrétaire  
de séance

Séance du 4 novembre 2025

à 18 heures 15, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de ville de Villeneuve lez Avignon pour sa session ordinaire du mois de novembre 2025, sous la présidence de M. SANCIAUME, président de l'assemblée.

**Présents :** Mme HALILI, Mme GAFFET, M. PASTOUREL, M. ZANIRATO, Mme CLAPOT, Mme VIDAL, M. DEVEZE, M. MUONGHANE, Mme LAUTIER, Mme BENHAMOU, Mme MEISSONNIER (suppléante de Mme ARNAUD), M. ROMAN ( suppléant de Mme MALLAH), M. ALLOSIA ( suppléant de Mme ARTERO)

**Absents Excusés :**

Mme LOUVARD, M. CATUOGNO, Mme HOFFMANN Monique  
Mme ARNAUD (suppléante Mme MEISSONNIER), Mme JEAN  
M. MICALLEF, Mme HOFFMANN Christel, Mme DIBON,  
Mme MALLAH (suppléant M. ROMAN), Mme BON,  
Mme FERRARO, Mme THUAIRE, Mme CAYOL, Mme ARTERO  
(suppléant M. ALLOSIA), M. COUSTON

**7/2025 - OBJET : FONCTION PUBLIQUE - Mise à disposition d'un agent municipal au syndicat intercommunal du lycée Jean Vilar**

Rapporteur : M. SANCIAUME

Depuis juillet 2004, le syndicat intercommunal pour l'aménagement du site du lycée a eu en charge, pour le compte des 15 communes membres, la construction du gymnase Jean Alési et s'occupe désormais de l'entretien ainsi que de la surveillance des locaux.

En 2013, suite à la constatation de dégradations et d'une usure anormale de cet établissement, l'ensemble des communes membres a décidé la mise en place d'un gardiennage afin de faire le petit entretien des locaux (entretien des communs et extérieurs...) ainsi que la surveillance et la gestion des accès aux trois salles d'éducation physique.

Dans cette perspective et dans le cadre de l'article L.5111-4-6 du code général des collectivités territoriales, il a été proposé au conseil syndical de mettre à disposition du syndicat, un agent municipal de Villeneuve lez Avignon pour 53,76 % d'un équivalent temps plein.

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ayant réorganisé les commissions administratives paritaires, l'article 30 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale a été modifié et les compétences des commissions administratives paritaires ont été précisées par le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019. En conséquence, cette mise à disposition est aujourd'hui uniquement subordonnée à l'avis conforme des agents.

Au regard du succès de cette démarche et après avoir recueilli l'accord de l'agent concerné, je vous propose d'autoriser de nouveau M. le Président à signer ladite convention de mise à disposition de ce personnel à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 et ce pour une durée d'un an.

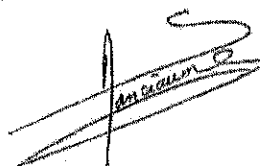
### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....

Et ont signé au registre les membres présents.....

Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 12 novembre 2025.

Le Président



**Alain SANCIAUME**

Le Secrétaire de Séance



**Jacques PASTOUREL**

Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT

**SYNDICAT POUR  
L'AMENAGEMENT**

**Du site du Lycée**

Hôtel de ville

2 rue de la République

BP 45

30404 Villeneuve lez

Avignon cedex

**DU**

## **Registre des Délibérations**

### **Du syndicat pour l'aménagement Du site du Lycée**

Nombre de conseillers en exercice :  
26

Nombre de conseillers présents ou  
représentés : 14

M. PASTOUREL est désigné secrétaire  
de séance

#### Séance du 4 novembre 2025

à 18 heures 15, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de ville de Villeneuve lez Avignon pour sa session ordinaire du mois de novembre 2025, sous la présidence de M. SANCIAUME, président de l'assemblée.

**Présents :** Mme HALILI, Mme GAFFET, M. PASTOUREL, M. ZANIRATO, Mme CLAPOT, Mme VIDAL, M. DEVEZE, M. MUONGHANE, Mme LAUTIER, Mme BENHAMOU, Mme MEISSONNIER (suppléante de Mme ARNAUD), M. ROMAN( suppléant de Mme MALLAH), M. ALLOSIA ( suppléant de Mme ARTERO)

#### **Absents Excusés :**

Mme LOUVARD, M. CATUOGNO, Mme HOFFMANN Monique, Mme ARNAUD (suppléante Mme MEISSONNIER), Mme JEAN, M. MICALLEF, Mme HOFFMANN Christel, Mme DIBON, Mme MALLAH (suppléant M. ROMAN), Mme BON, Mme FERRARO, Mme THUAIRE, Mme CAYOL, Mme ARTERO (suppléant M. ALLOSIA), M. COUSTON

**8/2025 - OBJET : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Intercommunalité – Mise à disposition de la salle intercommunale du gymnase Jean Alési**

Rapporteur : M. SANCIAUME

M. le président rappelle que, depuis de nombreuses années, la grande salle intercommunale sise au gymnase Jean Alési est mise gracieusement à disposition des associations : LASA BASKET (LES ANGLES), ASV VOLLEY BALL (VILLENEUVE LEZ AVIGNON), BADMINTON CLUB GARD Rhôdanien (ROQUEMAURE) et des cours EPS des élèves du lycée Jean Vilar. Cela représente 500 adhérents par semaine auxquels il faut ajouter les compétitions éventuelles.

Pour ce faire, un planning annuel définit les créneaux horaires d'occupation de chaque utilisateur soit un total de 2 776 heures/an pour cette année 2025.

Il est également à noter que cette salle intercommunale accueille quelques manifestations notamment le Forum des métiers, le Téléthon, le loto du Football, le Meeting Boxe, le repas des séniors...

C'est pourquoi, afin de préciser les modalités de mise à disposition de cet espace, je vous propose de bien vouloir autoriser M. le Président à signer, pour chaque demande, une convention de prêt afférente à la manifestation prévue.

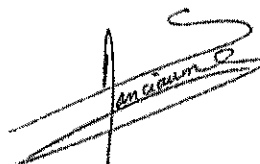
#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....

Et ont signé au registre les membres présents.....

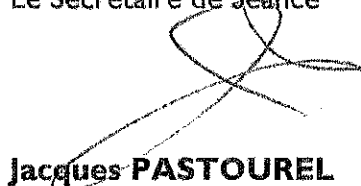
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 12 novembre 2025.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'SANCIAUME', written over a horizontal line.

**Alain SANCIAUME**

Le Secrétaire de Séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'PASTOUREL', written over a horizontal line.

**Jacques PASTOUREL**

Arrondissement de  
Nîmes

**SYNDICAT POUR  
L'AMENAGEMENT**

Du site du Lycée  
Hôtel de ville  
2 rue de la République  
BP 45  
30404 Villeneuve lez  
Avignon cedex

## **EXTRAIT**

**DU**

### **Registre des Délibérations**

#### **Du syndicat pour l'aménagement**

#### **Du site du Lycée**

Nombre de conseillers en exercice : 26  
Nombre de conseillers présents ou  
représentés : 14  
M. PASTOUREL est désigné secrétaire  
de séance

Séance du 4 novembre 2025

à 18 heures 15, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de ville de Villeneuve lez Avignon pour sa session ordinaire du mois de novembre 2025, sous la présidence de M. SANCIAUME, président de l'assemblée.

**Présents** : Mme HALILI, Mme GAFFET, M. PASTOUREL, M. ZANIRATO, Mme CLAPOT, Mme VIDAL, M. DEVEZE, M. MUONGHANE, Mme LAUTIER, Mme BENHAMOU, Mme MEISSONNIER (suppléante de Mme ARNAUD), M. ROMAN( suppléant de Mme MALLAH), M. ALLOSIA ( suppléant de Mme ARTERO)

**Absents Excusés** :

Mme LOUVARD, M. CATUOGNO, Mme HOFFMANN Monique, Mme ARNAUD (suppléante Mme MEISSONNIER), Mme JEAN, M. MICALLEF, Mme HOFFMANN Christel, Mme DIBON, Mme MALLAH (suppléant M. ROMAN), Mme BON, Mme FERRARO, Mme THUAIRE, Mme CAYOL, Mme ARTERO (suppléant M. ALLOSIA), M. COUSTON

**9/2025 - OBJET : FINANCES LOCALES – Exercice 2025 – Décision modificative n°1**

Rapporteur : M. SANCIAUME

Le syndicat prévoit, au moment du vote du budget primitif, l'affectation d'enveloppes prévisionnelles destinées à la couverture des dépenses évaluées en début d'année et à la réalisation de certaines opérations d'investissement.

Il apparaît que les résultats repris par anticipation au sein du budget primitif fait apparaître une différence de 80 € sur l'excédent de fonctionnement.

En effet, l'excédent de fonctionnement est de 132 384,82 € au sein du BP alors qu'il aurait dû être de 132 464,82 €.

Enfin, le Service de Gestion Comptable a demandé au syndicat de régulariser des amortissements des années antérieures qui étaient imputés sur le compte 28188 – Amortissements des autres biens mobiliers au lieu du 28158 – Amortissements des Installations Techniques Matériels et Outillages industriels.

Ainsi, il convient de procéder à ces rectifications :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT |         |                                           |            |                   |         |                                          |            |
|---------------------------|---------|-------------------------------------------|------------|-------------------|---------|------------------------------------------|------------|
| DEPENSES                  |         |                                           |            | RECETTES          |         |                                          |            |
| TOTAL BP 2025             |         |                                           | 447 268,34 | TOTAL BP 2025     |         |                                          | 447 268,34 |
| Chapitre                  | Comptes | Libellés                                  | Montant    | Chapitre          | Comptes | Libellés                                 | Montant    |
| 012                       | 64118   | Indemnités                                | 430,00     | 002               | 002     | Excédent de fonctionnement reporté       | 80,00      |
| 65                        | 65888   | Autres produits de gestion courante       | 350,00     | 042               | 7811    | Reprise sur amortissements et provisions | 1 196,12   |
| 042                       | 6811    | Dotation aux amortissements et provisions | 1 196,12   |                   |         |                                          |            |
| TOTAL DM                  |         |                                           | 1 276,12   | TOTAL DM          |         |                                          | 1 276,12   |
| TOTAL BP APRES DM         |         |                                           | 448 544,46 | TOTAL BP APRES DM |         |                                          | 448 544,46 |

| SECTION D'INVESTISSEMENT |         |                                           |            |                      |         |                          |            |
|--------------------------|---------|-------------------------------------------|------------|----------------------|---------|--------------------------|------------|
| DEPENSES                 |         |                                           |            | RECETTES             |         |                          |            |
| TOTAL BP 2025            |         |                                           | 503 581,17 | TOTAL BP 2025        |         |                          | 503 581,17 |
| Chapitre / Programme     | Comptes | Libellés                                  | Montant    | Chapitre / Programme | Comptes | Libellés                 | Montant    |
| 040                      | 28188   | Amortissements des autres biens mobiliers | 1 196,12   | 040                  | 28158   | Amortissements des ITMOI | 1 196,12   |
| TOTAL DM                 |         |                                           | 1 196,12   | TOTAL DM             |         |                          | 1 196,12   |
| TOTAL APRES DM           |         |                                           | 504 777,29 | TOTAL APRES DM       |         |                          | 504 777,29 |

Sur cette base, il est proposé aux membres du conseil syndical d'adopter la décision modificative n° I.

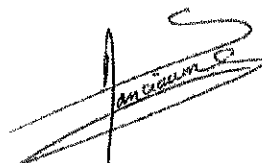
### ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....

Et ont signé au registre les membres présents.....

Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 12 novembre 2025.

Le Président



Alain SANCIAUME

Le Secrétaire de Séance



Jacques PASTOUREL

Arrondissement de  
Nîmes

**SYNDICAT POUR  
L'AMENAGEMENT**

Du site du Lycée  
Hôtel de ville  
2 rue de la République  
BP 45  
30404 Villeneuve lez  
Avignon cedex

**EXTRAIT**

**DU**

**Registre des Délibérations**

**Du syndicat pour l'aménagement**

**Du site du Lycée**

Nombre de conseillers en exercice : 26  
Nombre de conseillers présents ou  
représentés : 14  
M. PASTOUREL est désigné secrétaire  
de séance

Séance du 4 novembre 2025

à 18 heures 15, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de ville de Villeneuve lez Avignon pour sa session ordinaire du mois de novembre 2025, sous la présidence de M. SANCIAUME, président de l'assemblée.

**Présents** : Mme HALILI, Mme GAFFET, M. PASTOUREL, M. ZANIRATO, Mme CLAPOT, Mme VIDAL, M. DEVEZE, M. MUONGHANE, Mme LAUTIER, Mme BENHAMOU, Mme MEISSONNIER (suppléante de Mme ARNAUD), M. ROMAN ( suppléant de Mme MALLAH), M. ALLOSIA ( suppléant de Mme ARTERO)

**Absents Excusés** :

Mme LOUVARD, M. CATUOGNO, Mme HOFFMANN Monique, Mme ARNAUD (suppléante Mme MEISSONNIER), Mme JEAN M. MICALLEF, Mme HOFFMANN Christel, Mme DIBON, Mme MALLAH (suppléant M. ROMAN), Mme BON, Mme FERRARO, Mme THUAIRE, Mme CAYOL, Mme ARTERO (suppléant M. ALLOSIA), M. COUSTON

**10 - OBJET : FINANCES LOCALES - Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026**

Rapporteur : M. SANCIAUME

Comme le prévoient les articles 11 et 15 de la Loi d'Orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, et conformément à l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires du syndicat doit se tenir avant le vote du budget primitif.

Non décisionnel, ce débat est obligatoire. Il permet aux conseillers syndicaux de disposer des informations utiles à l'examen du budget.

Le nouvel article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi de nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, dispose désormais qu'il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique.

Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du DOB, doit faire l'objet d'un vote du conseil syndical.

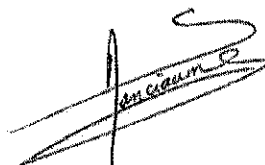
### **ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....

Et ont signé au registre les membres présents.....

Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 12 novembre 2025.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain SANCIAUME', written over a horizontal line.

**Alain SANCIAUME**

Le Secrétaire de Séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques PASTOUREL', written over a horizontal line.

**Jacques PASTOUREL**